



# Analyse financière du bloc communal

## Tendances 2024 et perspectives 2025

**L'analyse est réalisée sur la base des comptes de gestion du bloc communal délivrés par la Direction générale des finances publiques au 30 septembre 2024, sur les éléments chiffrés des lois de finances, et de l'Observatoire des finances et de la Gestion publique locales et de l'INSEE. Les comptes de gestion arrêtés au 30 septembre 2024 permettent en effet de dégager les principales tendances de l'année 2024.**

19 AU 21 NOVEMBRE

20  
24

**106<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES MAIRES**

ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ  
DE FRANCE 



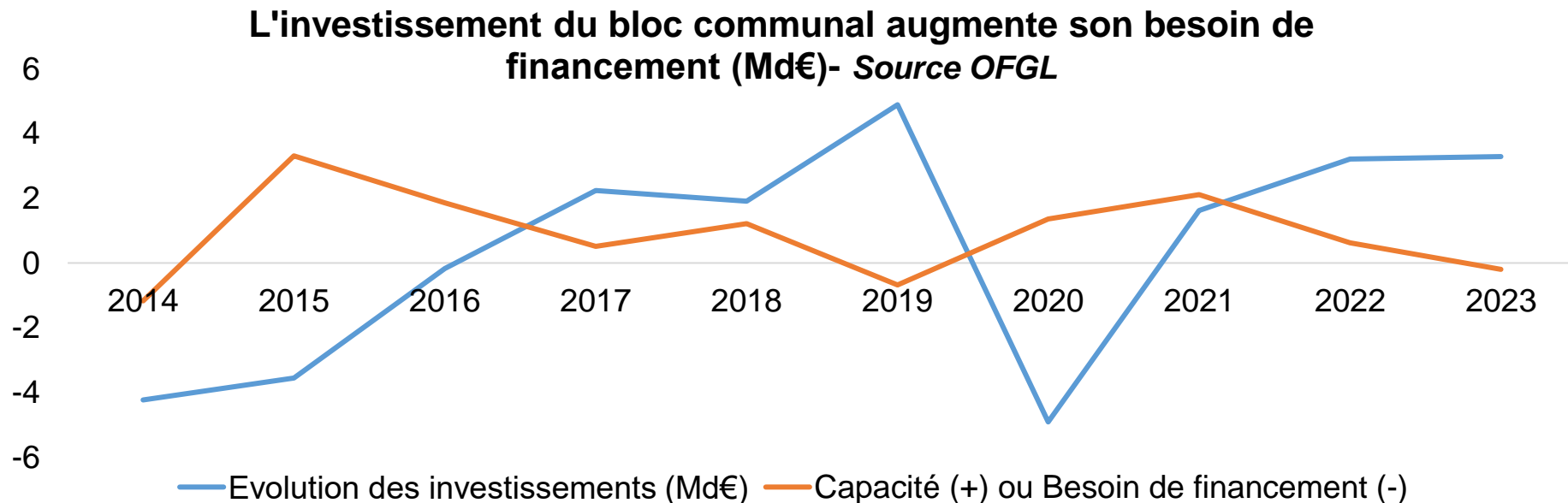
**Contrairement au budget de l'Etat, les budgets des collectivités locales  
sont équilibrés**

# Les budgets des collectivités locales sont équilibrés

**Contrairement à l'Etat, le besoin de financement des dépenses de fonctionnement n'existe pas pour les collectivités locales.** Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales doivent être couvertes par les recettes de fonctionnement. Dans le cas contraire, leur budget est en déséquilibre structurel.

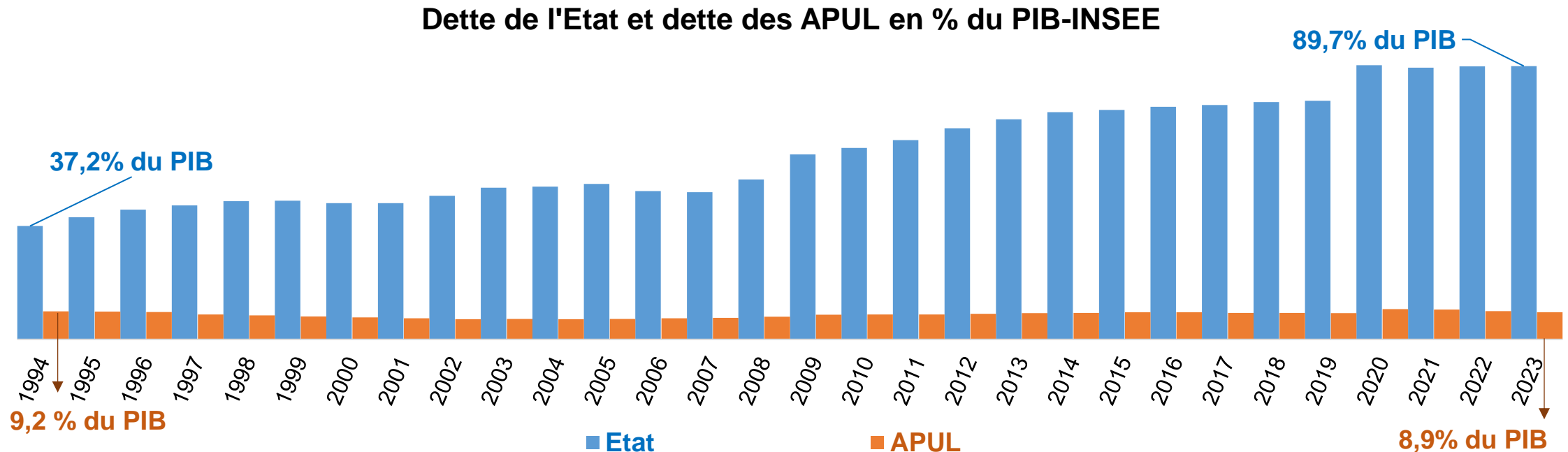
**Et donc le besoin de financement des collectivités ne concerne que l'investissement. Les collectivités locales s'endettent pour investir.** Elles financent 70% de l'investissement public civil et ont donc nécessairement un besoin de financement d'autant plus important que leurs investissements sont dynamiques.

**L'absence de besoin de financement, comme ce fut le cas au moment de la baisse des dotations, révèle une stagnation de l'activité :** entre 2014 et 2017, l'excédent du bloc communal s'est accompagné d'un effondrement inédit de l'investissement par rapport au mandat précédent (-15 Md€).



# Les budgets des collectivités locales sont équilibrés

La dette des collectivités locales ne finance que leurs investissements,  
Contrairement au budget de l'Etat, la dette des APUL reste ainsi contenue passant de 9,2% du PIB en 1994 à 8,9% du PIB en 2023.



## Le déficit du budget de l'Etat

Les réformes de suppression de recettes coûtent annuellement environ 100 Md€ au budget de l'Etat, absorbant la moitié de ses recettes de TVA :

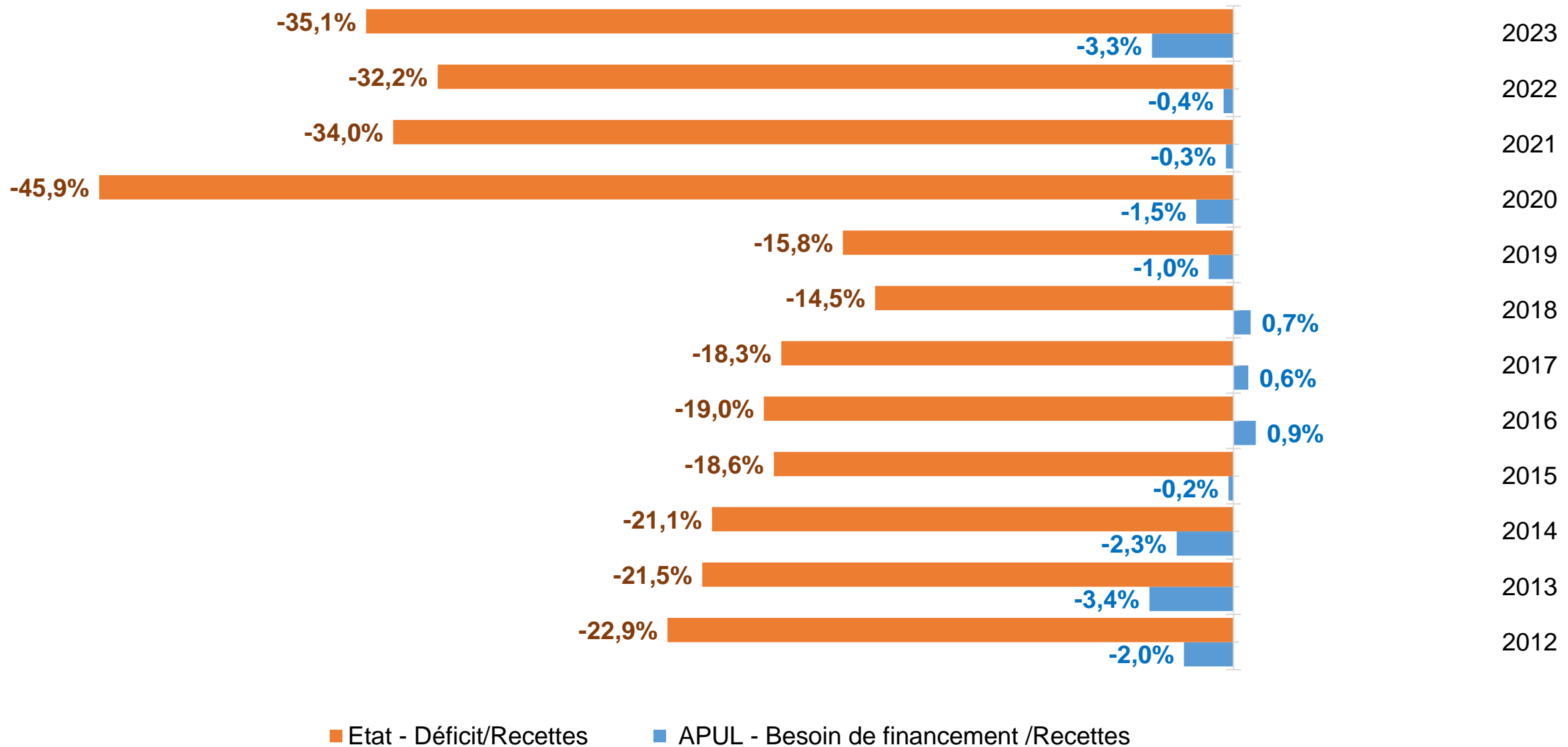
Md€	2024
Charge brute de l'Etat pour compenser les ressources locales	52,7
- dont remplacement de la DGF des régions	5,2
- dont exonérations et dégrèvements de la TH à la charge de l'État	4,7
- dont dégrèvement barémique de la CVAE à la charge de l'État	4,2
- dont Fonds de sauvegarde des départements	0,3
<b>Charge nette de l'Etat pour compenser les ressources locales</b>	<b>38,3</b>
<b>Compensation des allègements de charges sociales dues à la Sécurité sociale</b>	<b>57,5</b>
<b>Compensation de la redevance à l'audiovisuel public</b>	<b>4</b>
<b>Total des charges nouvelles pesant sur le budget de l'Etat au titre de la compensation de ressources supprimées</b>	<b>99,8</b>

Le dérapage du budget de l'Etat en 2024 est dû à la sous-estimation de ses ressources à hauteur de 24,4 Md€:

- 14,3 Md€ de baisse sur le produit de l'impôt sur les sociétés,
- 5,3 Md€ de baisse sur le produit de l'impôt sur le revenu,
- 4,8 Md€ de baisse sur le produit de la TVA revenant à l'Etat.

# Le déficit du budget de l'Etat est structurel

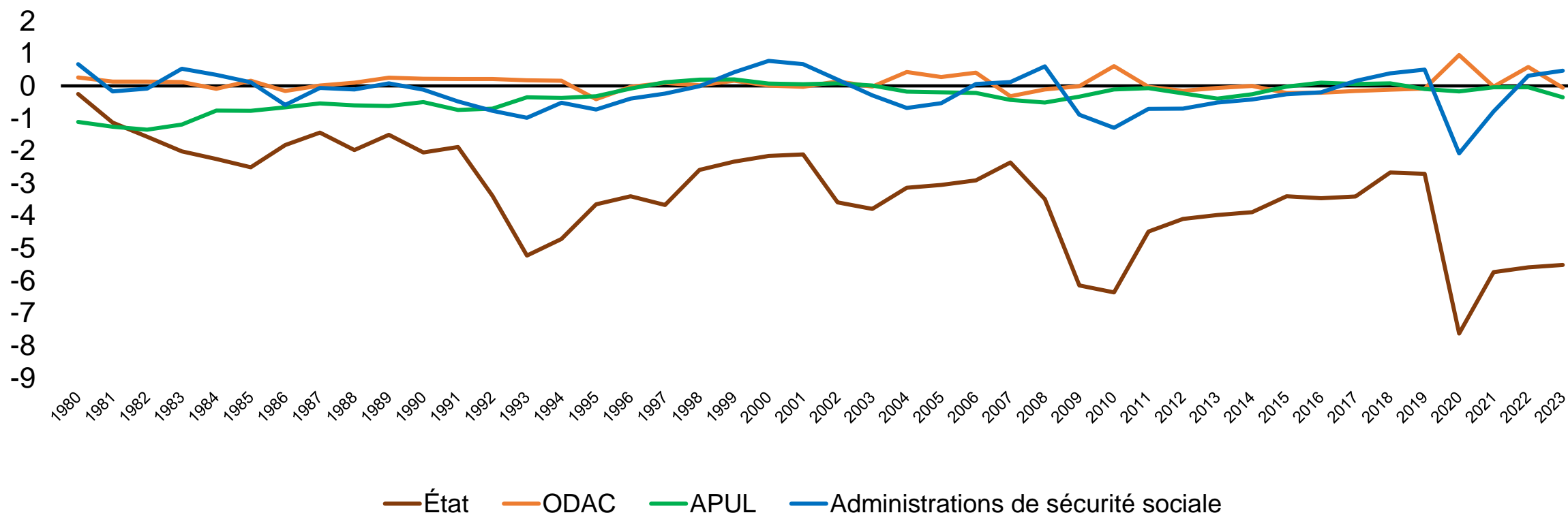
Le déficit du Budget de l'Etat représente 1/3 de ses recettes, dix fois plus que les APUL (INSEE)



# Le déficit du budget de l'Etat est structurel

- Le déficit de fonctionnement de l'État représente 5 points de PIB: 142,5 Md€ sur un total de 155 Md€
- L'endettement public français est ainsi nourri par les déficits de fonctionnement de l'Etat
- Le déficit de l'Etat est permanent et persiste quelle que soit la conjoncture économique

Evolution du déficit public en % du PIB depuis 1980  
INSEE



19 AU 21 NOVEMBRE

20  
24

**106<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES MAIRES**

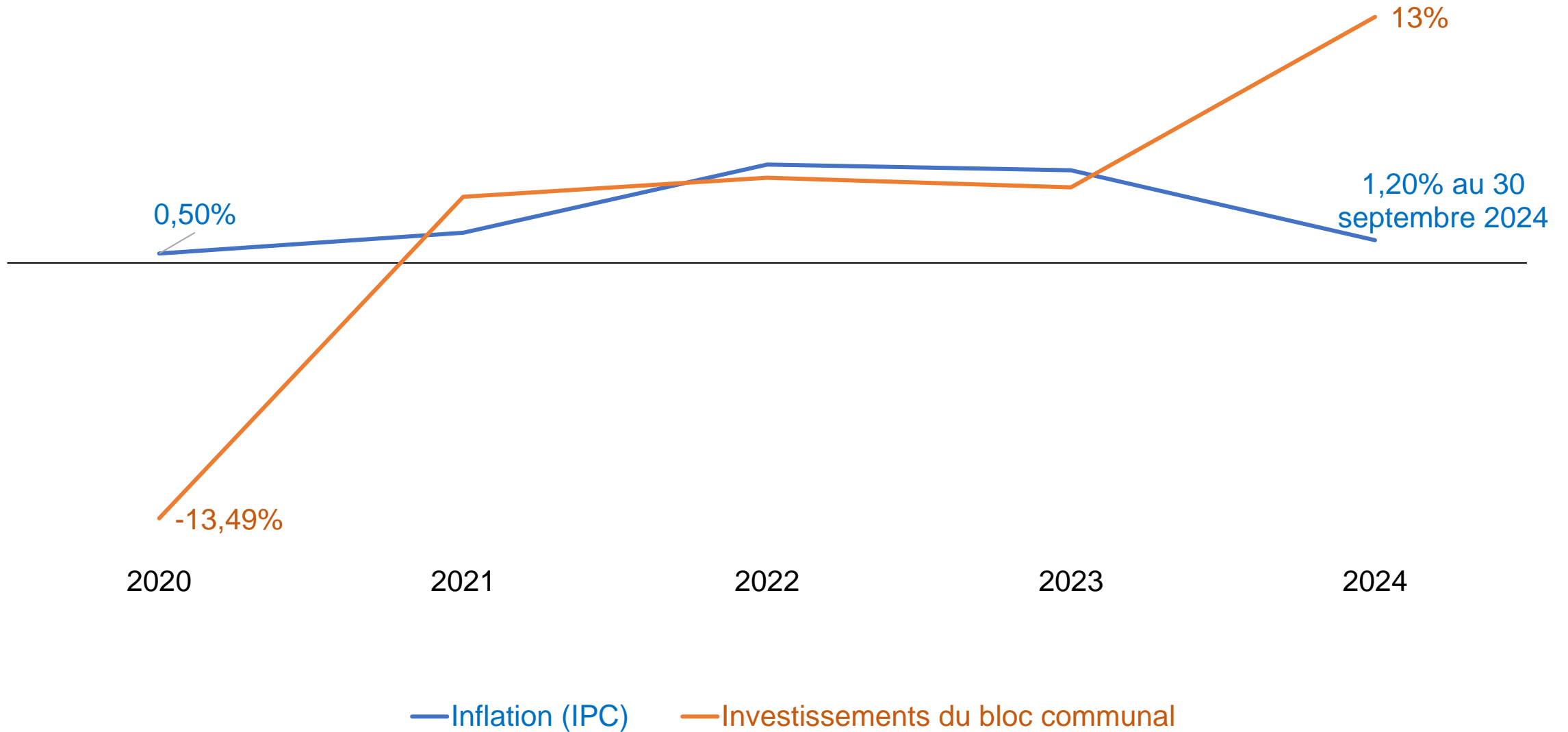
ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ  
DE FRANCE 



## Analyse financière du bloc communal en 2024



## Une croissance cumulée des investissements depuis 2020 supérieure à l'inflation



## L'épargne brute du bloc communal baisse fortement

### ➤ **Communes: -20%**

Alors que l'épargne des communes augmentait d'environ 20% l'an dernier à la même période, c'est l'inverse cette année puisque l'épargne des communes plonge de **20%** au 30 septembre 2024.

### ➤ **EPCI: stagnation**

## L'encours de dette du bloc communal devrait franchir le cap des 5 ans d'épargne

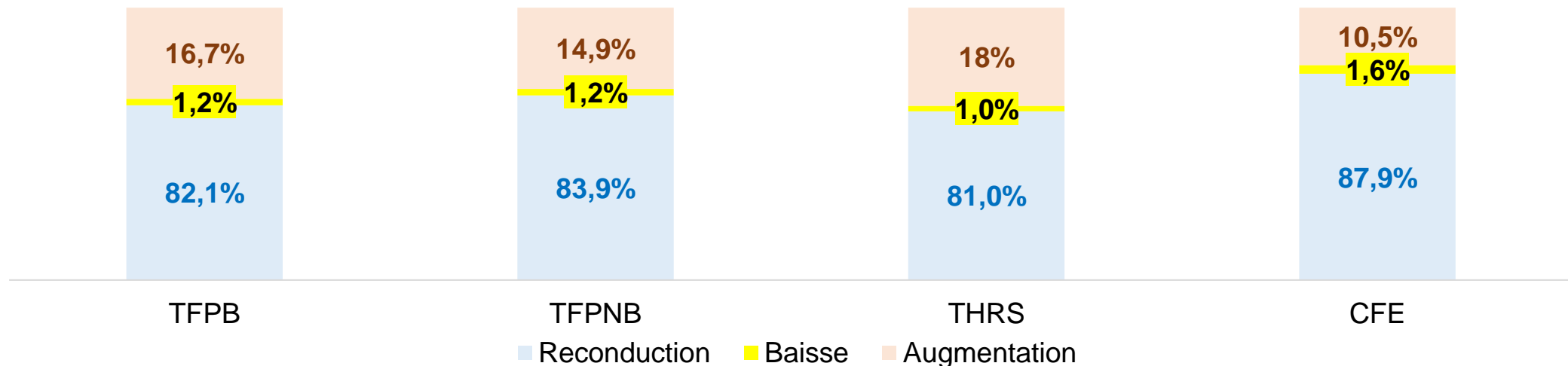
L'emprunt augmente de plus de 10%

La baisse de l'épargne brute combinée à l'augmentation de l'emprunt détériore l'encours de dette rapporté à l'épargne brute. En 2024 la dette franchira les cinq années d'épargne brute (4,3 ans en 2023).

## Les recettes des impôts et taxes évoluent de 3,7%

- **La revalorisation annuelle des bases s'est élevée à 3,8% pour 2024.**
- **L'effondrement des DMTO se poursuit en 2024.** Après une baisse de plus de 20% en 2023, le produit des DMTO des communes s'effondre d'environ 20% supplémentaires en 2024.
- **L'année 2024 est à nouveau marquée par la modération fiscale.** Les taux communaux sont restés stables pour 85% de la population. En 2024, la proportion de communes ayant reconduit leurs taux se situe entre 81 % (THRS) et 87,9 % (CFE). Les augmentations sont restées majoritairement inférieures à deux points. Les taux des EPCI évoluent aussi dans les mêmes proportions (Cf. analyse de la DGFIP d'août 2024 jointe)

Taux votés par les communes en 2024- Source DGFIP



## Fraction de TVA

- **Le dispositif de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) via la TVA continue de peser** sur le niveau de recettes des collectivités.

%	2023	2024
Augmentation des bases	7,1%	3,8%
Augmentation de la TVA	2,8%	0,8%

- **500 M€ prélevés sur les budgets locaux en raison des erreurs de prévision de l'évolution de la TVA en 2024:** prévue à 4,8%, l'augmentation de la TVA est ramenée à +0,8%.

## DGF

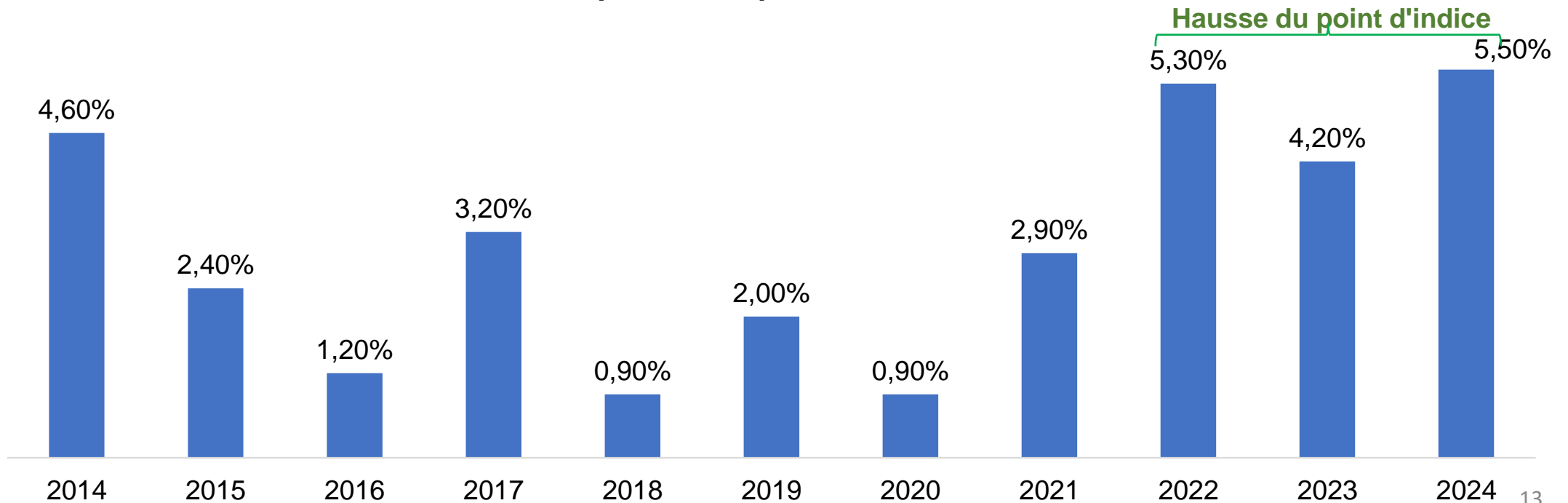
La DGF a augmenté de 320 M€, soit 1,7%. Cela a financé pour partie la hausse de la péréquation dans la DGF. Mais il n'y a pas d'augmentation à due concurrence pour toutes les communes, mais un maintien, en euros courants, des montants individuels à leur valeur de 2024 pour 82 % des communes .

## Les dépenses de personnel augmentent de +5,5%

C'est donc une forte augmentation des dépenses de personnel sur 3 années consécutives en raison :

- de la revalorisation du point d'indice et de l'attribution de points d'indice majoré qui jouent en année pleine en 2024
- du développement des compétences comme les polices municipales par exemple, qui représentent 3,8% des dépenses de fonctionnement dont 91% en dépenses de personnel soit 2 Md€ d'euros annuels.

### Hausse annuelle des dépenses de personnel du bloc communal en %



### La hausse de plus de 7% des achats et charges externes au 30 septembre 2024 correspond à l'inflation mais aussi à la dynamique des investissements

#### L'inflation a pesé sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sur le premier semestre 2024.

Si l'inflation est passé à 1,2% au 30 septembre, cela n'efface pas la hausse des six premiers mois 2024, pouvant même aller jusqu'à 8,5% sur l'énergie (juillet 2024). En outre, le coût de l'énergie pour les collectivités est resté bloqué à des niveaux élevés en raison de contrats pluriannuels dans un contexte de coûts élevés.

2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Inflation -IPC	3,1%	3%	5,7%	2,2%	2,3%	2,1%	2,3%	1,9%	1,2%
Dont énergie	1,8%	4,3%	4,9%	3,8%	5,7%	4,8%	8,5%	0,5%	0,4%

**La hausse des investissements génère des frais de fonctionnement en achats et charges externes.** Un investissement génère en effet des frais de fonctionnement pour sa mise en œuvre comme des frais de maintenance par exemple.

### La hausse des frais financiers s'est poursuivie au premier semestre 2024

**L'emprunt augmente de plus de 10%**

**Le taux du livret A** reste à 3%, ce qui maintient d'autant les frais financiers des emprunts adossés au Livret A.

**Les taux directeurs de la BCE** restent élevés à 3,25 % (23 octobre 2024).

**Au total, les frais financiers augmentent de plus de 10%**

19 AU 21 NOVEMBRE

20  
24

**106<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES MAIRES**

ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ  
DE FRANCE 



## Les perspectives pour 2025

## Plus de 10 Md€ de restrictions en 2025 :

- dont 8,89 Md€ de restrictions directes

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)	
Prélèvement sur les collectivités dont les dépenses de fonctionnement atteignent 40 M€	3,00
Gel du montant de la fraction de TVA	1,20
Réduction du taux et de l'assiette du FCTVA	0,80
Variables d'ajustement	0,49
Gel de la DGF	0,50
<i>dont bloc communal</i>	<i>0,35</i>
Réduction du Fonds vert	1,50
CNRACL : hausse de 4 points du taux de cotisation retraite	1,30
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	0,06
<b>TOTAL</b>	<b>8,89</b>

- dont plus d'1 Md€ de restrictions imposées aux cofinancements des projets locaux : 0,7 Md€ pour Agence de financement des infrastructures de transports (AFITF), 0,3 Md€ au titre du Fond chaleur , 0,170 Md€ pour les Agences de l'eau, 6 M€ pour l'Agence nationale du Sport, etc.



## Nouvelle fragilisation des équilibres du bloc communal en 2025

- **2023: le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques locales à 9,9 Md€ est une première alerte.** C'est en effet le montant le plus élevé enregistré depuis 2008 lors de la crise des subprimes.
- **2024: forte dégradation de l'épargne brute qui s'effondre de près de 20%** et augmentation de l'encours de dette qui devrait franchir le cap des cinq années d'épargne brute.
- **2025: la dégradation devrait se poursuivre en raison des 10 Md€ de restrictions supplémentaires** imposées aux budgets locaux. 10 Md€ de restrictions sont imposées en un an, soit plus de 85% de la baisse des 11,5 Md€ de 2014 à 2017) concentrées sur une seule année. **10 Md€, c'est 20% de l'épargne des collectivités locales. S'ajoutent les dépenses transférées, et la multiplication des normes** (1 Md€ en moyenne par an, hors frais de personnel).

**Ces tensions sont le résultat du pilotage des budgets locaux par le budget de l'Etat:**

- **Suppression du levier fiscal:** les deux tiers de la fiscalité locale reposent sur les propriétaires
- **Adossement des recettes à la TVA: les erreurs de prévision bousculent les équilibres des budgets locaux**
- **TVA et coefficient correcteur (coco): l'évolution des recettes locales se détache progressivement de l'évolution socio-économique de la collectivité,** de l'évolution des bases économiques, des variations de population pas prise en compte dans la fraction de TVA ou peu prise en compte, la TFPB ne reposant que sur les propriétaires, etc.
- **Perte cumulée depuis 2010 de 71 Md€ de DGF** pour le bloc communal
- **Transferts de charges, multiplication des normes (1 Md€ en moyenne annuelle hors frais de personnel)**

## Nouvelle fragilisation des équilibres publics

**A un an de la fin du mandat**, les dépenses correspondant à des projets déjà engagés risquent de ne pouvoir être réduites.

**Les mesures de restrictions du PLF 2025 pourraient dégrader le déficit public** en augmentant le besoin de financement des collectivités locales, et donc l'emprunt pour compenser les pertes de ressources et permettre le financement des projets déjà engagés.

**Le pilotage des budgets locaux aggrave le déficit de l'Etat** : son budget s'alourdit de plus de 50 Md€ de dépenses annuelles pour compenser la suppression des recettes locales.

### Le déficit public serait bien moindre en l'absence de suppression des recettes locales (Md€)

<b>Déficit de l'Etat</b>	<b>2023</b>
Déficit de l'Etat en Md€	-155,34
Total net fraction de TVA des collectivités locales pesant sur le budget de l'Etat *	38,3
<b>Déficit de l'Etat en % du PIB</b>	<b>-5,5%</b>
Déficit de l'Etat en Md€ en réintégrant la TVA	-117,04
<b>Déficit de l'Etat en % du PIB en réintégrant la TVA</b>	<b>-4,1%</b>

\* Sur les 52,7 Md€ de recettes locales supprimées et compensées par la TVA, 14,4 Md€ pesaient déjà sur le budget de l'Etat avant la suppression de la TH avec la compensation de la DGF des régions: 5,2 Md€ , les exonérations de TH prises en charges par le budget de l'Etat: 4,2 Md€, le Fonds de sauvegarde des départements: 0,3 Md€.

## Ces restrictions assèchent les financements nécessaires aux priorités fixées par le législateur

- **Concernant la transition écologique**, l'Institut pour le climat (I4CE) estime nécessaire de mobiliser 112 Md€ supplémentaires pour atteindre les objectifs climatiques français d'ici à 2030. La part incombant aux collectivités locales serait comprise entre 28 et 33 Md€.
- **Le transfert des digues domaniales** aux intercommunalités
- **Le financement de la lutte contre le recul du trait de côte** : les enjeux financiers s'élèvent à plus d'1 Md€ d'ici à 2050.
- **La mise en œuvre de l'objectif du ZAN** imposé par la loi Climat génère des coûts en fonctionnement et en investissement, induits par les besoins de formation, d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de cet objectif, extrêmement technique et complexe, et dont les dispositifs évoluent au fil des mois.
- **Le financement du développement du service public de la petite enfance**
- **Pour remédier à la dégradation des infrastructures routières communales et intercommunales**, les dépenses totales pour la route s'élèveraient à environ 6 Md€, aussi bien pour les départements que pour les communes.
- **Pour les ouvrages d'art**, la situation est encore plus inquiétante : selon les maîtres d'ouvrages, entre 30 et 47% des ponts français ne sont pas dans un état satisfaisant. Les communes et intercommunalités, opérant dans des cadres budgétaires déjà très contraints, ont en charge l'entretien d'environ 120 000 ponts.